

## **Publications périodiques**

---

Comptes annuels

---

**BANQUE MICHEL INCHAUSPÉ**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.000.000 euros  
Siège social : 13, Place Floquet – 64220 Saint Jean Pied de Port  
312 214 315 R.C.S. Bayonne

Président Directeur Général : Jean-Paul Inchauspé

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

**I. — Bilan.**

(En milliers d'Euros)

<b>Actif</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Opérations interbancaires et assimilées		
Caisse, banques centrales, CCP	6 589	6 018
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	27 513	39 088
Total des opérations interbancaires et assimilées	<b>34 101</b>	<b>45 105</b>
Opérations avec la clientèle		
Créances sur la clientèle	242 832	232 179
Total des opérations avec la clientèle	<b>242 832</b>	<b>232 179</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 972	50 328
Actions et autres titres à revenu variable	171 429	152 158
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	9 000	13 052
Comptes de régularisation et actifs divers	5 335	1 701
Total de l'actif	<b>508 669</b>	<b>494 523</b>

<b>Hors-bilan</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Engagements donnés de l'activité bancaire		
Engagements de financement		
Engagements en faveur de la clientèle	68 724	61 474
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre de la clientèle	43 462	44 529
Engagements sur titres		
Autres engagements		

<b>Passif</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Opérations interbancaires et assimilées		
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	6 771	13 387
Total des opérations interbancaires et assimilées	<b>6 771</b>	<b>13 387</b>
Opérations avec la clientèle	435 441	414 791
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Total des dettes représentées par un titre		
Comptes de régularisation et passifs divers	3 987	4 161
Provisions pour risques et charges		369
Fonds pour risques bancaires généraux	1 000	1 000
Capitaux propres		
Capital souscrit	30 000	30 000
Réserves	24 782	24 282
Provisions réglementées	10	27
Report à nouveau	56	218
Résultat de l'exercice	6 621	6 287
Total des capitaux propres	<b>61 469</b>	<b>60 815</b>
Total du passif	<b>508 669</b>	<b>494 523</b>

Hors-bilan	2017	2016
Engagements reçus de l'activité bancaire		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 146	5 867
Engagements sur titres		
Autres engagements	973	1 005

## II. — Compte de résultat.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Produits nets d'intérêts et revenus	9 638	10 545
Intérêts et produits assimilés	10 282	11 343
Sur opérations avec les établissements de crédit	82	52
Sur opérations avec la clientèle	8 203	9 133
Sur obligations et titres à revenu fixe	1 996	2 158
Intérêts et charges assimilés	-644	-798
Sur opérations avec les établissements de crédit	-0	0
Sur opérations avec la clientèle	-629	-750
Sur obligations et titres à revenu fixe	-15	-48
Produits sur opérations de location simple	9	9
Revenus des titres à revenu variable	1	0
Produits nets des commissions	6 072	5 958
Commissions (produits)	7 105	6 989
Commissions (charges)	-1 034	-1 032
Produits ou pertes nets sur opérations financières	7 849	4 788
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	5	8
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	7 844	4 781
Autres produits nets d'exploitation	37	399
Autres produits d'exploitation bancaire	115	409
Autres charges d'exploitation bancaire	-78	-10
Produit net bancaire	23 605	21 699
Charges générales de l'exploitation	-12 121	-12 389
Frais de personnel	-7 602	-7 803
Participation des salariés	-120	-376
Autres frais administratifs	-4 399	-4 210
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-783	-777
Résultat brut d'exploitation	10 700	8 533
Coût du risque	722	755
Résultat d'exploitation	11 422	9 288
Gains nets sur actifs immobilisés	3	0
Résultat courant avant impôt	11 425	9 288
Résultat exceptionnel	-2 539	66
Impôts sur les bénéfices	-2 281	-3 096
Dotations/reprise de FRBG et provisions réglementées	17	29
Résultat net	6 621	6 287

## III. — Annexe aux comptes annuels.

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels. — Les comptes annuels de la Banque Michel Inchauspé BAMI ont été établis conformément aux dispositions réglementaires comptables applicables aux établissements de crédit, suivant le règlement ANC (Autorités des Normes Comptables) n° 2014-07.

2. Faits marquants de l'exercice. — Suite aux incertitudes fortes liées au projet d'implémentation du progiciel bancaire intégré, une sortie exceptionnelle des immobilisations en cours a été réalisée dont 2,519 millions d'euros comptabilisés en charges exceptionnelles.

3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice. — Néant

4. Indépendance des exercices. — Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices : les intérêts, commissions assimilées (dont celles perçues à l'occasion de l'octroi d'un concours), revenus des obligations et des autres titres de placement à revenu fixe sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis ; les autres commissions ainsi que les revenus des actions sont enregistrés lors de leur encaissement ou de leur paiement.

5. Conversion des actifs et passifs libellés en devises. — Conformément aux articles 2711-1 à 2731-1 du règlement ANC 2014-07 en remplacement du règlement CRBF n° 89-01 abrogé, les éléments d'actif et passif libellés en devises sont évalués au cours de clôture au comptant de la devise concernée. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont portés dans le compte de résultat.

6. Portefeuille titres. — Les opérations sur titres de transaction, de placement et d'investissement sont comptabilisées conformément aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement ANC 2014-07 en substitution du règlement CRBF n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 95-04 du 21 juillet 1995 et les règlements n°2000-02 du 4 juillet 2000, n°2002-01 du 12 décembre 2002, n°2005-01 du 3 novembre 2005, relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par les règlements CRC 2008-07 du 3 avril 2008 et 2008-17 du 10 décembre 2008.

Conformément à ces règlements, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

— selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe, à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.

— selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

Titres d'investissement. — Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance et pour lesquels la BAMI en a la capacité, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur date d'acquisition selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement. Il en est de même pour ce qui concerne l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que pour les intérêts courus attachés à ces derniers.

Au 31 décembre 2017, la BAMI ne détient aucun titre de cette nature.

Titres de transaction. — Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Ils sont négociables sur un marché liquide avec des prix de marché accessibles aux tiers. A la clôture, ces titres sont évalués au prix du marché du jour le plus récent ; les variations qui en résultent sont portées dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2017, la BAMI ne détient aucun titre de cette nature.

Titres de placement. — Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissements, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable. — Ces titres sont inscrits à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les revenus attachés aux actions classées en titres de placement (dividendes) sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe. — Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A la date de clôture de l'exercice, les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les différences éventuelles entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont étalées sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement est effectué par application de la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (corrigée des amortissements et reprises des décotes ou primes) et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Aucune moins-value latente n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Un ensemble homogène est composé de titres à revenu fixe qui présentent de façon stable une sensibilité aux variations de taux d'intérêt à peu près équivalent, en valeur absolue, à celle des autres titres du même ensemble.

7. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. — Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la BAMI parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, acquis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence sur elle en raison du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus attachés à ces titres (dividendes) sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de l'utilité de ces entreprises pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

8. Créances sur la clientèle. — Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Ces créances sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Le suivi des créances détenues sur la clientèle s'appuie sur un système de notation interne des contreparties. La notation interne s'effectue principalement par équivalence à la cotation Banque de France, qui est un outil d'évaluation externe à la banque, et lorsque la concordance n'est pas applicable par la prise en compte d'une série de critères discriminants et déterminants permettant de couvrir les différents cas de figure représentant notre clientèle.

Notre grille de notation interne reflète la qualité de la contrepartie de la façon suivante :

- A : Très bonne
- B : Forte
- C : Assez forte
- D : Acceptable
- D1 : Faible
- E : Très faible
- F : Critique
- G1 : douteux avec espoir de recouvrement
- G2 : douteux avec recouvrement incertain

Cette notation fait l'objet d'une mise à jour permanente lors du renouvellement de chaque dossier, et d'un contrôle et d'une validation annuels par le Département Engagements (pour les notations déterminées par les critères internes).

Conformément aux articles 211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07 en substitution du règlement CRC 2002-03 abrogé, les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le déclasserment en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les crédits immobiliers et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales).

Par application du principe de contagion, la classification en douteux d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur.

Par ailleurs, la banque applique depuis 2008 les dispositions du règlement 2007-06 du 14 décembre 2007. Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont celles dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé (par exemple, celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou celles assorties de garanties permettant leur recouvrement).

Lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints, l'établissement de crédit sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte. Les dépréciations antérieurement constituées font alors l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de défaillance.

Les créances qui sont restructurées (hors restructurations commerciales) sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Celles restructurées, à des conditions hors marché, font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur.

Les dépréciations sur créances douteuses couvrent les pertes prévisionnelles, calculées en valeur actualisée par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels. Le risque est apprécié créance par créance en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation, l'état des procédures en cours.

Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les en-cours douteux et non encaissés.

Les provisions concernant les engagements par signature et les litiges avec la clientèle sont inscrites au passif du bilan en « provisions pour risques et charges ».

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations et provisions, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet de l'actualisation des flux futurs sur les pertes prévisionnelles et les décotes calculées sur les créances restructurées ayant un caractère douteux sont regroupés dans la rubrique « Coût du risque ». Il en est de même pour les reprises de dépréciation des créances douteuses et douteuses compromises ainsi que pour l'amortissement de la décote (sur les créances restructurées ayant un caractère douteux) liées au passage du temps.

En revanche, la décote constatée lors de la restructuration d'une créance inscrite en en-cours sain ainsi que son amortissement du fait du passage du temps sont réintégrés sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

9. Immobilisations. — Les immobilisations figurent à l'actif du bilan pour leur coût historique, diminué des amortissements cumulés.

Les immobilisations corporelles et incorporelles incluent des actifs corporels et incorporels acquis séparément. Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

La banque amortit ses immobilisations en appliquant des taux d'amortissement calculés suivant le mode linéaire ou dégressif appliqués à la durée d'utilité estimée. Il est constaté des amortissements dérogatoires pour la partie des amortissements qui excèdent l'amortissement économique.

Actifs concernés	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiments : gros œuvre	L	de 30 à 40 ans
Bâtiments : second œuvre	L	de 20 à 50 ans
Bâtiments : équipements techniques	L	de 15 à 20 ans
Bâtiments : finitions	L	de 8 à 10 ans
Mobiliers	L	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	L / D	de 3 à 5 ans
Matériels de transport	L	de 3 à 5 ans
Logiciels	L	de 1 à 5 ans
Terrains	N/A	N/A
Droits au bail, fonds de commerce	N/A	N/A

La banque détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (l'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectuant généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif).

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

Aucune provision pour dépréciation d'actifs n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

10. Provisions pour risques et charges. — Ce poste recouvre les provisions :

- pour risques de contrepartie,
- pour risques de change,
- pour litiges.

Ces provisions, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation et le montant sont incertains, résultent d'évènements survenus ou en cours à la date de clôture de l'exercice.

11. Engagements sur les contrats d'épargne logement. — Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la BAMl des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la BAMl font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Aucune provision n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués à partir des estimations de progression des dépôts sur comptes PEL & CEL, au détriment des dépôts sur autres supports d'épargne. Nos estimations sont fondées sur les observations historiques des comportements effectifs des clients d'une part, sur les prévisions d'évolution des taux d'intérêt dans les années à venir d'autre part.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables sont évalués à partir des estimations de progression des crédits PEL & CEL. Nos estimations sont fondées sur les observations historiques des comportements effectifs des clients d'une part, sur les prévisions d'évolution des taux d'intérêt dans les années à venir d'autre part, et enfin sur le niveau des droits à prêts acquis par les clients au 31 décembre 2017.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont significativement négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

12. Fonds pour risques bancaires généraux. — Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la banque conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié par les règlements n° 91-05 du 15 février 1991, n° 92-02 du 27 janvier 1992, n° 93-07 du 21 décembre 1993, n° 94-03 du 8 décembre 1994, n° 98-03 du 7 décembre 1998, n° 2000-03 du 6 septembre 2000 et n° 2000-09 du 8 décembre 2000 et par les arrêtés des 24 mai et 19 septembre 2005, du 3 mars 2006, du 20 février 2007, du 11 septembre 2008, du 29 octobre 2009, du 25 août 2010, du 29 décembre 2010 et du 23 novembre 2011 et par l'arrêté du 2 mai 2013 et par l'instruction n°86-05 modifiée de la Commission bancaire.

13. Plus et moins-values de cession sur immobilisations et titres. — Les plus ou moins-values de cession sur immobilisations et titres sont inscrites au poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés », à l'exception de celles générées lors de cessions de valeurs mobilières de placement qui figurent dans « Produits ou pertes nets sur opérations financières » du résultat courant.

La mise au rebut de matériels informatiques hors service en 2017 a généré un impact de résultat non significatif.

14. Délais de paiement des fournisseurs. — En application des dispositions prévues aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de 752 K€ à la clôture de l'exercice se décompose en dettes échues de 2,8 K€ et dettes non échues de 749,2 K€. Les dettes échues correspondent à des accords de délais de règlement.

15. Jetons de présence. — Le montant total des jetons de présence versés en 2017 aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 110 K€ (110 K€ en 2016).

16. Participation des salariés. — Le montant de la participation des salariés au résultat de l'entreprise due au titre de l'exercice 2017 est de 120 K€ (376 K€ en 2016).

17. Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes. — Aucun changement de présentation n'a été opéré dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conformément à la réglementation, les principales méthodes comptables et les informations significatives permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de l'établissement sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels individuels.

18. Impôt sur les sociétés. — Au cours de l'exercice 2017, la BAMI a été assujettie à la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %. Au titre de l'exercice 2017, l'impôt au taux normal s'est élevé à 1.948.320 €, la contribution sociale à 39.862 €. Conformément à l'article 9 du Règlement n° 91-01 du 16 janvier 1991 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, nous vous informons que le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.

Note 1 – Opérations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'Euros)	2017			2016
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	6 626	38	6 589	6 018
Créances sur les établissements de crédit				
Comptes ordinaires	19 150		19 150	31 380
Comptes et prêts à terme	8 363		8 363	7 708
Total des créances sur les établissements de crédit	27 513		27 513	39 088
Total des opérations interbancaires et assimilées	34 139	38	34 101	45 105
Dont créances rattachées	59		59	39

Note 2 - Opérations avec la clientèle.

(En milliers d'Euros)	2017			2016
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
Créances sur la clientèle				
Créances commerciales	21 074		21 074	15 651
Comptes ordinaires débiteurs	23 260		23 260	9 232
Autres concours à la clientèle				
Crédits à l'exportation	649		649	105
Crédits de trésorerie	16 259		16 259	22 010
Crédits à l'équipement	129 883		129 883	129 401
Crédits à l'habitat	40 998		40 998	46 343
Autres crédits à la clientèle				
Total des autres concours à la clientèle	187 789		187 789	197 860
Valeurs non imputées	5 523		5 523	4 363
Créances douteuses	6 552	1 867	4 685	4 531
Créances rattachées sur la clientèle	501		501	543
Total des créances sur la clientèle	244 699	1 867	242 832	232 179
Total des opérations avec la clientèle	244 699	1 867	242 832	232 179
Dont créances rattachées	501		501	543

Note 3 – Risques sur crédits à la clientèle.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Engagements globaux bruts		
Engagements sains	238 147	227 649
Engagements douteux	2 342	1 836
Engagements douteux compromis	4 209	4 811
Total des engagements globaux bruts	244 699	234 295
Dépréciations	1 867	2 116
Engagements nets	242 832	232 179
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	28,49%	31,83%
Poids des engagements bruts douteux et douteux compromis sur l'encours brut global	2,68%	2,84%

Note 4 – Ventilation des encours par catégories de contreparties.

(En milliers d'Euros) Au 31 décembre 2017	Sociétés	Entreprises Individuelles	Particuliers	Adm. privées Publiques	Non- résidents	Totaux	% Catégories / encours
Catégories de risques							
Escompte commercial, Dailly	21 074					21 074	9,1%
Crédits à l'exportation	649					649	0,3%
Crédits de trésorerie	4 647	80	11 479	0	53	16 259	7,0%
Crédits à l'équipement	127 592	2 197		45	49	129 883	56,0%
Crédits à l'habitat	12 370	906	27 022		701	40 998	17,7%
Autres crédits à la clientèle							0,0%
Comptes ordinaires débiteurs	11 274	170	1 286	10 408	123	23 260	10,0%
<b>Total</b>	<b>177 605</b>	<b>3 353</b>	<b>39 787</b>	<b>10 453</b>	<b>925</b>	<b>232 123</b>	<b>100,0%</b>

Note 5 – Ventilation des encours douteux par catégories de contreparties.

(En milliers d'Euros) Au 31 décembre 2017	Encours brut		Dépréciations	Encours net	% Dépréciations / catégories
	Résidents	Non- résidents			
Catégories de contreparties					
Sociétés	1 405		14	1 391	1,0%
Entrepreneurs individuels	162		2	160	1,5%
Particuliers	775		28	747	3,6%
Administrations privées					
<b>Total</b>	<b>2 342</b>		<b>45</b>	<b>2 298</b>	<b>1,9%</b>

Note 6 – Ventilation des encours douteux compromis par catégories de contreparties.

(En milliers d'Euros) Au 31 décembre 2017	Encours brut		Dépréciations	Encours net	% Dépréciations / catégories
	Résidents	Non- résidents			
Catégories de contreparties					
Sociétés	3 933		1 717	2 217	43,6%
Entrepreneurs individuels	67		67		100,0%
Particuliers	209		38	171	18,3%
Administrations privées					
<b>Total</b>	<b>4 209</b>		<b>1 822</b>	<b>2 387</b>	<b>43,3%</b>

Note 7 – Dépréciations &amp; provisions pour créances douteuses.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Solde au 1er janvier	2 648	3 435
Impact de la mise en application en 2006 du règlement CRC 2002-03 sur l'exercice antérieur		
Dotation aux dépréciations de l'exercice (1)	204	516
Reprise de dépréciations (2)	-948	-1 303
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 904</b>	<b>2 648</b>
<p>(1) : dont dotation 2017 aux dépréciations pour actualisation des flux prévisionnels recouvrables = 4 milliers d'euros Dont dotation 2017 aux provisions inscrites au passif = 0 milliers d'euros (dotation de 0 milliers d'euros en 2016)</p> <p>(2) : dont reprise 2017 sur dépréciations pour actualisation des flux prévisionnels recouvrables = 125 milliers d'euros ; Au sein de cette reprise globale de 125 milliers d'euros, 113 milliers d'euros sont liés à l'écoulement du temps (Rapprochement de l'échéance prévisionnelle de recouvrement de la créance) Dont reprise 2017 sur provisions inscrites au passif = 369 milliers d'euros (640 milliers d'euros en 2016)</p>		



<b>Les dépréciations ont été constituées au titre des opérations suivantes :</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Dépréciations déduites de l'actif		
Relatives aux opérations avec les établissements de crédit	38	74
Relatives aux opérations avec la clientèle	1 867	2 116
Relatives aux titres	0	89
Total des dépréciations déduites de l'actif	<b>1 904</b>	<b>2 279</b>
Provisions inscrites au passif		
Relatives aux engagements par signature	0	0
Relatives aux risques de change	0	0
Relatives aux créances risquées et assimilées	0	369
Total des provisions inscrites au passif	<b>0</b>	<b>369</b>
Total des dépréciations et provisions pour créances douteuses	<b>1 904</b>	<b>2 648</b>

Les dépréciations des créances douteuses et des titres couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques.

Note 8 – Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés, et d'investissement.

<b>(En milliers d'Euros)</b>	<b>2017</b>			<b>2016</b>
	<b>Valeur brute</b>	<b>Dépréciations</b>	<b>Valeur nette comptable</b>	<b>Valeur nette comptable</b>
Titres de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actions propres détenues par le groupe				
Total des titres de transaction				
Dont créances rattachées				
Dont actions et obligations non cotées				
Titres de placement et assimilés				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 972		45 972	50 328
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	171 429		171 429	152 158
Actions propres				
Total des titres de placement et assimilés	<b>217 401</b>		<b>217 401</b>	<b>202 486</b>
Dont créances rattachées	631		631	704
Dont actions et obligations non cotées				
Titres d'investissement				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Total des titres d'investissement				
Dont créances rattachées				
Dont obligations non cotées				
Total des titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement	<b>217 401</b>		<b>217 401</b>	<b>202 486</b>
Dont créances rattachées	631		631	704
Dont effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 972		45 972	50 328
Dont obligations non cotées				
Actions et autres titres à revenu variable	171 429		171 429	152 158
Dont actions non cotées				

Le montant des différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (écart résiduel) s'élève :

— pour les titres de placement : + 5,5 K€ au 31/12/2017 (contre + 18,5 K€ au 31/12/2016)

La juste valeur ("fair value") au 31/12/17 s'élève à 3 404 K€ pour les obligations, 181 383 K€ pour les titres d'OPCVM et 42 567 K€ pour les titres de créances négociables (contre 7 624 K€ pour les obligations, 163 774 K€ pour les titres d'OPCVM et 42 567 K€ pour les titres de créances négociables au 31/12/16), sachant que la valeur comptable de notre portefeuille de titres de placement a augmenté de 14 825 K€ entre le 31/12/16 et le 31/12/17 et que la valeur comptable des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 0 K€ au 31/12/17.

Note 8 Bis - Ventilation des obligations par durée résiduelle.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Moins de 3 mois		
De 3 mois à 1 an	64	137
De 1 an à 5 ans	2 508	7 624
Plus de 5 ans	833	
Total	3 404	7 761

Note 9 – Immobilisations incorporelles et corporelles.

(En milliers d'Euros)	2017			2016
	Montant brut	Amortissements et dépréciations (1)	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations en cours	1 213		1 213	5 145
Progiciels informatiques	634	547	87	55
Droit au bail	299		299	299
Fonds de commerce	126		126	126
Total des immobilisations incorporelles	2 272	547	1 725	5 624
Immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	114		114	84
Terrains et constructions	1 328	684	643	671
Immeubles en location simple				
Équipements, mobiliers, installations	10 642	8 773	1 869	2 204
Autres immobilisations	1 755	937	818	748
Total des immobilisations corporelles	13 839	10 394	3 444	3 707
Total des immob. Corporelles et incorporelles	16 110	10 941	5 169	9 331

Aucune provision pour dépréciation d'actifs n'a été constituée à la clôture de l'exercice

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	Acquisitions	Sorties	31/12/2017
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations en cours	5 145	971	4 903	1 213
Droit au bail	299			299
Fonds de commerce	126			126
Progiciels informatiques	559	77	2	634
Total des immobilisations incorporelles	6 129	1 048	4 905	2 272
Immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	84	98	68	114
Terrains et constructions	1 328			1 328
Immeubles en location simple				
Équipements, mobiliers, installations	9 961	50		10 011
Autres immobilisations	2 030	426	69	2 386
Total des immobilisations corporelles	13 403	574	138	13 839
Valeur brute des immobilisations	19 532	1 621	5 042	16 110

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	Acquisitions	Sorties	31/12/2017
Amortissements cumulés	10 201	783	43	10 941
Amortissements cumulés	10 201	783	43	10 941

Suite aux incertitudes fortes liées au projet d'implémentation du progiciel bancaire intégré, une sortie exceptionnelle des immobilisations en cours a été réalisée dont 2,519 millions d'euros comptabilisés en charges exceptionnelles.

La mise au rebut de matériels informatiques hors service en 2017 a généré un impact de résultat non significatif.

La dotation aux amortissements de l'exercice 2017 s'élève à 783 408,83 euros contre 777 369,13 euros en 2016.

S'ajoute en 2017 une reprise nette aux provisions réglementées de 16 952,56 euros constituée au titre des amortissements dérogatoires (reprise nette de 28 594,35 euros en 2016).

Note 10 – Titres de participation, autres titres détenus à long terme.

(En milliers d'Euros)	Valeur brute 31/12/17	Valeur nette 31/12/17	Valeur nette 31/12/16
Autres titres détenus à long terme	178	173	137
Total des autres titres détenus à long terme	178	173	137

(En milliers d'Euros)	Valeur brute 31/12/17	Valeur nette 31/12/17	Valeur nette 31/12/16	Quote-part du capital détenu (%)	Capital
Titres de participation					
SCI URGAIN	9,900	9,900	9,900	99,00 %	10
GIRATOIRE DE MAIGNON - 64100 BAYONNE					
SCI IPARTOKI	0,100	0,100	0,100	1,00 %	10
13 PLACE FLOQUET - 64220 ST JEAN PIED DE PORT					
SCI MARCADAL	0,015	0,015	0,015	2,00 %	10
11 PLACE FLOQUET - 64220 ST JEAN PIED DE PORT					
Créances rattachées à des participations					
Avances aux filiales (1)	3 648	3 648	3 574		
Total des participations et créances rattachées	3 658	3 658	3 584		

Aucune information n'est donnée car les transactions conclues ne présentent pas une importance significative et ont, en outre, été conclues à des conditions normales de marché

Note 11 – Comptes de régularisation et autres actifs.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Comptes de régularisation - Actif		
Comptes d'encaissements		
Comptes d'ajustements devises débiteurs		
Produits à recevoir	662	556
Charges constatées d'avance	241	221
Total des comptes de régularisation - Actif	903	778
Autres actifs		
Fonds d'épargne CDC / LA - LDD		
Créance d'impôt sur les bénéfices	1 129	
Actifs divers	3 302	923
Total des autres actifs	4 432	923
Dont créances rattachées	20	20
Total des comptes de régularisation et autres actifs	5 335	1 701

## Note 12 – Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés		
Comptes ordinaires		
Comptes et emprunts	78	78
Opérations de pension		
Titres donnés en pension livrée		
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme		
Total des opérations de pension		
Autres sommes dues	6 694	13 310
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	6 771	13 387
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire		
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	6 771	13 387
Dont dettes rattachées		

## Note 13 – Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Comptes créditeurs de la clientèle		
Comptes ordinaires	333 234	309 657
Comptes à terme	36 204	40 567
Comptes d'épargne à régime spécial	66 003	64 566
Opérations de pension		
Titres donnés en pension livrée		
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme		
Total des comptes créditeurs de la clientèle	435 441	414 791
Dettes envers la clientèle représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Bons de caisse		
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre		
Total des dépôts de la clientèle	435 441	414 791
Dont dettes rattachées	24	35

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue s'élèvent à 58.981.275 euros au 31 décembre 2017 (57.483.456 euros au 31 décembre 2016) ; le montant des autres comptes créditeurs à vue de la clientèle est de 333.234.203 euros au 31 décembre 2017 (309.657.436 euros au 31 décembre 2016).

## Note 14 – Comptes de régularisation et autres passifs.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Comptes de régularisation - Passif		
Charges à payer	757	650
Comptes d'ajustements créditeurs	116	70
Comptes d'encaissements		
Produits constatés d'avance	264	242
Total des comptes de régularisation - Passif	1 136	962
Autres passifs		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		
Dettes fiscales	138	878
Dettes sociales	1 921	2 007
Autres créditeurs et passifs divers	792	314
Total des autres passifs	2 851	3 199
Total des comptes de régularisation et autres passifs	3 987	4 161

Note 15 – Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'Épargne-logement.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Plans d'Épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 264	1 287
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	1 671	1 478
Ancienneté de plus de 10 ans	4 066	4 292
Sous-total	7 001	7 058
Comptes Épargne-logement (CEL)	2 764	2 650
Total	9 765	9 708

Note 16 – Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'Épargne-logement.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Plans d'Épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	48	70
Ancienneté de plus de 10 ans		12
Sous-total	48	82
Comptes Épargne-logement (CEL)	113	157
Total	161	239

Note 17 – Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'Épargne-logement.

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Plans d'Épargne-logement (PEL)				
Ancienneté de moins de 4 ans				
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans				
Ancienneté de plus de 10 ans				
Sous-total				
Comptes Épargne-logement (CEL)				
Total				

Note 18 – Provisions pour risques et charges.

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Risques de contrepartie	369		369	
Risques de change				
Litiges				
Total	369		369	

Note 19 – Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Fonds pour risques bancaires généraux	1 000			1 000
Total	1 000			1 000

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques généraux inhérents aux activités de la BAMI, conformément aux conditions requises par le règlement CRBF n° 90-02.

Note 20 – Provisions réglementées.

(En milliers d'Euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Amortissements dérogatoires	27		17	10
Risques de crédits à moyen et long terme				
Total	27		17	10

Note 21 – Capitaux propres (hors provisions réglementées et FRBG).

(En milliers d'Euros)	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total Capitaux propres (hors prov regl. et FRBG)
Au 31 décembre 2016	30 000	24 282	218	6 287	60 787
Augmentation de capital	0	0	0	0	0
Affectation en réserves	0	500	0	-500	0
Affectation au report à nouveau	0	0	-163	163	0
Distribution de dividendes	0	0	0	-5 950	-5 950
Changement de méthode comptable (impact s/exercices antérieurs)	0	0	0	0	0
Résultat 2016	0	0	0	6 621	6 621
Au 31 décembre 2017	30 000	24 782	56	6 621	61 459

Le capital social est composé de 198 317 actions, entièrement libérées.

Note 22 – Engagements de hors bilan.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Engagements de financement donnés et reçus		
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit		
A la clientèle		
Ouverture de crédits confirmés		
Ouverture de crédits documentaires	242	226
Autres ouvertures de crédits confirmés	68 442	60 708
Autres engagements en faveur de la clientèle	40	540
Total des engagements de financement donnés	68 724	61 474
Dont engagements douteux	14	65
Accords de refinancement "stand-by" reçus		
Des établissements de crédit		
De la clientèle		
Total des engagements de financement reçus		
Engagements de garantie donnés et reçus		
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
Ouverture de crédits confirmés		
Autres garanties		
D'ordre de la clientèle		
Cautions, avals et autres garanties		
Cautions immobilières		
Cautions administratives et fiscales	284	1 965
Autres garanties	11 464	7 218
Autres garanties d'ordre de la clientèle	31 714	35 347
Total des engagements de garantie donnés	43 462	44 529
Dont engagements douteux		100
Engagements de garantie reçus		
Des établissements de crédit	6 146	5 867
De la clientèle		
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
Garanties reçues de la clientèle financière		
Autres garanties reçues		
Total des engagements de garantie reçus	6 146	5 867

## Note 23 – Engagements de hors bilan (suite).

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Engagements sur titres donnés et reçus		
Engagements donnés sur titres		
Titres à donner		
Total des engagements donnés sur titres		
Engagements reçus sur titres		
Titres à recevoir		
Total des engagements reçus sur titres		
Engagements sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements donnés sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements sur opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total des engagements donnés		
Engagements reçus sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements sur opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total des engagements reçus		
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme		
Autres valeurs affectées en garantie		
Autres engagements donnés		
Total des autres engagements donnés		
Dont engagements douteux		
Autres engagements reçus		
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme		
Autres valeurs reçues en garantie	973	1 005
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus	973	1 005

## Note 24 – Échéances des emplois et des ressources.

(En milliers d'Euros) Au 31 décembre 2017	Durées restant à courir						Au 31/12/2016
	Opérations à vue et au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Emplois							
Opérations interbancaires et assimilées	25 867	8 234				34 101	45 105
Caisse, banque centrale, CCP	6 589					6 589	6 018
Effets publics et valeur assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	19 279	8 234				27 513	39 088
Opérations avec la clientèle	34 048	32 215	32 307	84 696	59 566	242 832	232 179
Créances sur la clientèle	34 048	32 215	32 307	84 696	59 566	242 832	232 179
Opérations de crédit-bail et assimilées							
Obligations et autres titres à revenu fixe			631	2 508	42 833	45 972	50 328
Titres de transaction							
Titres de placement			631	2 508	42 833	45 972	50 328
Titres d'investissement							
Ressources							
Opérations interbancaires et assimilées	6 694			78		6 771	13 387
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés	6 694			78		6 771	13 387
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre							
Opérations avec la clientèle	392 238	34 367	7 115	1 420	301	435 441	414 791
Comptes créditeurs de la clientèle	392 238	34 367	7 115	1 420	301	435 441	414 791
Dettes envers la clientèle représentées par un titre							

Au 31/12/17 :

— Ratio de Solvabilité (ratio Mc Donough)

Depuis le 01/01/2014, dans le cadre de la mise en place des normes BÂLE III, les règles de calcul établies en 2007 du ratio de solvabilité (ratio Mc Donough) ont été modifiées afin d'augmenter fortement la qualité des fonds propres.

L'exigence historique au taux minimum à 8 % a été conservée jusqu'en 2015 mais celui-ci devra atteindre le minimum de 10,50 % fin 2019.

Le coussin de fonds propres contra-cyclique (CCB) correspond à cette nouvelle exigence de 2,5 % qui s'effectuera par palier de 0,625 % de 2016 à 2019.

Notre ratio Mc Donough aux normes BÂLE III atteint le niveau de 17,02 % au 31/12/2017 (contre 16,44 % en 2016)

A titre informatif, ce ratio suivant les règles BÂLE II atteindrait le niveau de 15,43 % au 31/12/2017 (contre 14,97 % en 2016).

— Coefficient de liquidité à 1 mois = 376 % (contre 318 % au 31/12/16)

La BAMl est soumise aux déclaratifs Bâle III en terme de liquidité sous la forme du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) et NSFR (Net Stable Funding Ratio).

Les exigences Bâle III n'obligent plus la BAMl a déclaré le Coefficient de liquidité depuis 2017.

— Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio)

L'exigence du seuil à atteindre pour le LCR est de 100 % pour 2017. Ce ratio atteint 135 % en 2017 contre 100 % pour une exigence de 70 % en 2016.

— NSFR (Net Stable Funding Ratio)

L'exigence du seuil à atteindre pour le NSFR est de 100 % pour 2017. Ce ratio atteint 141 % en 2017 contre 143 % en 2016.



## Note 25 - Intérêts, produits et charges assimilés.

(En milliers d'Euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	82	52	82	52
Sur opérations avec la clientèle	629	750	8 203	9 133	7 575	8 383
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Relatives à des dettes représentées par un titre	0	0	74	81	74	81
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	15	48	1 922	2 078	1 907	2 029
Total des intérêts et produits / charges assimilées	644	798	10 282	11 343	9 638	10 545

## Note 26 – Commissions.

(En milliers d'Euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	24	30	0	0	-24	-30
Sur opérations avec la clientèle	0	0	1 685	1 685	1 685	1 685
Relatives aux opérations sur titres	157	205	0	0	-157	-205
Sur opérations de change	0	0	0	0	0	0
Relatives à des prestations de services bancaires et financiers	852	797	5 084	4 978	4 232	4 181
Sur opérations de hors-bilan	0	0	337	325	337	325
Total des commissions	1 034	1 032	7 105	6 989	6 072	5 958

## Note 27 – Revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Actions et autres titres à revenu variable	1	0
Participations et autres titres détenus à LT		
Parts dans les entreprises liées		
Total des revenus des titres à revenu variable	1	0

## Note 28 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Résultat des cessions	7 844	4 781
Dotations (reprise) nette aux (de) provisions		
Total des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	7 844	4 781

## Note 29 – Produits sur opérations de location simple.

(En milliers d'Euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Sur opérations de location simple			9	9	9	9
Total produits sur opérations de location simple			9	9	9	9

## Note 30 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Titres de transaction		
Change	5	8
Instruments financiers		
Total des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5	8

## Note 31 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'Euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	78	10	115	409	37	399
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	78	10	115	409	37	399

Note 32 – Frais du personnel.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Salaires et traitements	5 270	5 232
Charges sociales		
Charges de retraite	373	375
Autres charges sociales	1 563	1 693
Total des charges sociales	1 936	2 068
Intéressement et participation des salariés aux résultats		
Intéressement des salariés		
Participation des salariés aux résultats	120	376
Total de l'intéressement et de la participation des salariés aux résultats	120	376
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	396	502
Total des frais de personnel	7 722	8 179

Engagements sociaux. — En application de la convention collective de la banque, la BAMI est amenée à verser aux salariés partant à la retraite une indemnité de départ. Les droits potentiellement acquis à ce titre par les salariés ont fait l'objet d'une évaluation au 31/12/17.

La méthode actuarielle retenue :

— Rétrospective prorata *temporis* tient compte de l'âge, de l'ancienneté, de la progression de salaire, et de la probabilité de présence à la BAMI au moment du départ à la retraite ; sur la base du salaire annuel et un taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds de 1,1%.

Dans le cadre de la recommandation ANC n°2013-02 du CNC, la BAMI n'a pas provisionné ces engagements sociaux.

Au 31/12/17, ces derniers s'élèvent à 487 084 €, contre 472 839 € au 31/12/2016.

Concernant la médaille du travail, l'engagement au 31/12/17 s'élève à 500 025 €, contre 445 572 € au 31/12/16.

A compter du 01 janvier 2013, en application de la 3ème loi de finances rectificative pour 2012, a été mis en place le dispositif du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) dont le taux applicable en 2017 de 7 % a été calculé sur la base :

— des rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC

— à défaut d'imputation sur les impôts dus, le crédit sera remboursable au terme d'un délai de 3 ans.

Suivant les recommandations de l'ANC, la BAMI a décidé de comptabiliser le CICE au crédit d'un compte de charges de personnel selon l'IAS 20 venant en déduction des charges du personnel.

Au 31/12/2017, le montant du CICE s'élève à 194 297 € (contre 161 524 € en 2016).

« Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés. »

Note 33 – Gains nets sur actifs immobilisés.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Immobilisations d'exploitation		
Plus-values de cessions	31	0
Moins-values de cessions	-28	0
Gains/pertes nets sur immobilisations d'exploitation	3	0
Total des gains/pertes nets sur actifs immobilisés	3	0

## Note 34 - Coût du risque.

(En milliers d'Euros)	2017			2016
	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total	Total
Dotations aux provisions de l'exercice				
Risques de contrepartie	-204	0	-204	-516
Risques de change	0	0	0	0
Litiges	0	0	0	0
Total des dotations aux provisions de l'exercice	-204	0	-204	-516
Reprises de provisions de l'exercice				
Risques de contrepartie	823	89	912	1 303
Risques de change	0	0	0	0
Litiges	36	0	36	0
Total des reprises de provisions de l'exercice	859	89	948	1 303
Dotation nette aux provisions de l'exercice	654	89	744	787
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	0	0	0	0
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-24	0	-24	-47
Récupérations sur créances amorties	2	0	2	15
Total du coût du risque	633	89	722	755
<i>Dont</i>				
<i>Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques</i>	633	89	722	755
<i>Reprise nette des provisions constituées au titre des risques pays</i>	0	0	0	0

## Note 35 - Provisions réglementées.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Dotations aux provisions de l'exercice		
Crédits moyen/long terme		0
Amortissements dérogatoires		0
Total des dotations aux provisions de l'exercice		0
Reprises de provisions de l'exercice		
Crédits moyen/long terme		0
Amortissements dérogatoires	17	29
Total des reprises de provisions de l'exercice	17	29
Reprises nettes de dotations / Dotations nettes de reprises de l'exercice	17	29

L'encours de provisions réglementées s'élève à 10 312,01 € au 31 décembre 2017 (contre 27 264,57 € en 2016).

## Note 36 - Résultat exceptionnel.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Charges exceptionnelles (Actifs)	-2 519	-3
Autres Charges exceptionnelles	-21	0
Produits exceptionnels	2	68
Total du résultat exceptionnel	-2 539	66

## Note 37 - Impôt sur les bénéfices.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Charge nette d'impôt sur les bénéfices	2 281	3 096
Sur activités courantes	980	2 033
Sur titres d'OPCVM détenus	1 301	1 063
Sur exercices antérieurs	0	0

## Note 38 – Effectifs moyens.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Total BAMI	126	125
Dont cadres	39	39
Dont personnel mis à disposition		

## Note 39 – Évolution du capital.

	Nombre d'actions	Capital (€)
Situation au 31 décembre 2013	198 317	30 000 000
Situation au 31 décembre 2014	198 317	30 000 000
Situation au 31 décembre 2015	198 317	30 000 000
Situation au 31 décembre 2016	198 317	30 000 000
Situation au 31 décembre 2017	198 317	30 000 000

## Note 40 – Consolidation.

Les comptes de la BAMI sont consolidés :

— par intégration globale dans les comptes de la SCA BAKIA

## Note 41 – Loi Eckert.

Conformément à la loi Eckert sur les comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence (Loi n°2014-617, II de l'article L 312-19 du COMOFI), les banques ont obligation de publier chaque année :

— le nombre de comptes à vue inactifs ouverts dans leurs livres à l'issue d'une période de 12 mois

Cette période est portée à cinq ans pour les autres typologies de comptes

— le montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes.

Ces informations doivent être publiées dans le rapport annuel ou sur tout autre document durable. Ces informations doivent être facilement accessibles (Art. R312-21 COMOFI)

A ce titre, pour l'exercice 2017, la Banque Michel Inchauspé – BAMI déclare avoir dans ses livres 361 comptes inactifs pour un montant de 2,324 K€.

Suivant l'article L312-20 du COMOFI, les comptes inactifs mentionnés au 1° du I du même article L. 312-19, à l'issue d'un délai de dix ans à compter de la date de la dernière opération, doivent être déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations

A ce titre, pour l'exercice 2017, la Banque Michel Inchauspé – BAMI a transféré à la Caisse des dépôts 1 compte pour un montant de 0,439 K€

## IV. — Rapport annuel sur l'emploi des fonds des livrets A et LDD non centralisés.

(Année 2017)

Ce rapport est établi conformément à la loi L.M.E. (Loi de Modernisation de l'Économie) du 4 août 2008 et pour répondre aux exigences mentionnées au cinquième alinéa de l'article L. 221-5 du code monétaire et financier.

Vous trouverez ci-dessous les données relatives aux encours de la ressource d'épargne (Livret A + Livret Développement Durable) ainsi qu'à ceux des emplois pour les prêts aux P.M.E. (Petites et Moyennes Entreprises) et les P.E.E. / (Prêts Économie Énergie) destinés aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergie dans des bâtiments à usage d'habitation achevés depuis au moins 2 ans.

(En milliers d'Euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation année 2017 / 2016	Variation en %
Total encours non centralisés	20 477	19 094	1 382	7,2 %
Encours du Livret A	17 748	16 692	1 057	6,3 %
Encours du LDD	11 923	11 597	326	2,8 %
Total encours épargne LA + LDD	29 671	28 289	1 382	4,9 %
Encours financement aux PME	171 714	171 741	-26	0,0 %
Dont montant des nouveaux prêts	15 010	15 893	-882	
Encours prêts économie énergie	223	271	-48	-17,9 %
Dont montant des nouveaux prêts	0	0	0	
Total encours prêts	171 937	172 012	-75	0,0 %
Ratio total encours prêts / Total encours épargne non centralisés	839,7 %	900,8 %		
Ratio encours nouveaux prêts PME / Variation encours épargne non centralisés	1 085,8 %	14 307,7 %		

L'encours d'épargne des livrets A + L.D.D. a progressé de 4,9 %, soit 6,3 % pour le livret A et de 2,8 % pour les L.D.D.

La progression des encours au niveau des emplois se situe à 0 % dont -17,9 % pour les P.E.E.

Les obligations réglementaires de l'utilisation de la ressource non centralisée sont largement respectées :

— Le taux d'utilisation de la ressource non centralisée ressort à 839,7 % soit nettement supérieur au minimum de 80 % imposé par la loi  
— L'encours de crédits nouveaux aux P.M.E. (15010,41 K€) ont représenté 1085,8 % de l'encours non centralisé  
Ce ratio est largement supérieure au minimum fixé par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, qui l'avait relevé de 50 % à 75 %

#### **V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.**

Aux Actionnaires,

##### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE MICHEL INCHAUSPE-BAMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.  
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.  
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

##### **Fondement de l'opinion**

###### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

###### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

###### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

###### **Évaluation des risques de crédit**

###### **Risque identifié**

L'actif de la société BAMI se compose au 31 décembre 2017 d'un portefeuille de créances sur la clientèle net de 242 832 K€ représentant 48 % du total de l'actif.

Ce portefeuille se décompose principalement de crédits à l'équipement, de crédits à l'habitat et de crédits de trésorerie.  
Comme indiqué dans le paragraphe « 8 — Créances sur la clientèle » de l'annexe, les risques attachés aux créances douteuses sont appréciés créance par créance.

L'estimation des dépréciations repose sur l'appréciation du créancier qui porte notamment sur la situation financière de la contrepartie et ses perspectives économiques. Dans ce cadre, les responsables des risques crédits, prennent en compte dans leur évaluation les risques de défaillance, l'identification et la connaissance de leur client (KYC).

L'évaluation des risques de crédit est considérée comme un point clé de l'audit en raison de l'importance significative des créances sur la clientèle dans les comptes de BAMI et du caractère individuel des critères retenus dans l'appréciation de la situation de la contrepartie.

###### **Notre réponse**

Afin d'apprécier le caractère approprié des méthodologies de dépréciation des crédits à la clientèle, nos travaux ont consisté à :

- Apprécier la justification du déclassement des encours en douteux ou douteux compromis selon la situation de la contrepartie
- Apprécier la pertinence des critères retenus pour évaluer le risque de crédit attaché à un encours - Évaluer le niveau d'objectivité des critères retenus pour apprécier le risque de crédit.

###### **Évaluation des actifs immobilisés relatifs à l'implémentation d'un nouveau progiciel bancaire Risque identifié**

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de ses activités, le groupe a initié en 2015 l'implémentation d'un nouveau progiciel bancaire.

Comme indiqué dans le paragraphe 2 " Faits marquants de l'exercice" de l'annexe aux comptes annuels, des incertitudes fortes liées à l'issue du projet sont apparues au cours de l'exercice 2017.

Après analyse des termes des contrats signés avec les prestataires et des évolutions possibles du projet, la direction a conclu que le traitement comptable de cet investissement aurait notamment pour impact de comptabiliser une charge exceptionnelle pour un montant de 2 519 K€

Nous avons considéré que l'évaluation et le traitement comptable de cet investissement étaient un point clé de l'audit en raison (i) de l'importance significative sur le résultat net de ce projet sur les comptes de la société, et (ii) des estimations et jugements retenus pour en déterminer le traitement comptable.

#### **Notre réponse**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur de l'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier le caractère approprié et suffisant des analyses et expertises sur lesquelles s'était fondée la direction pour déterminer son traitement comptable.

Nous avons également examiné la nature des coûts comptabilisés et les conditions contractuelles prévues avec les principaux prestataires, notamment l'éditeur du progiciel, afin d'évaluer les conséquences financières correspondantes.

Enfin, nous avons vérifié la bonne présentation des impacts dans les états financiers et le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE MICHEL INCHAUSPE-BAMI par votre assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006 pour le cabinet RSM Paris et sur les comptes clos au 31 décembre 2016 pour le cabinet SAINT-HONORE BK&A.

Au 31 décembre 2017, le cabinet RSM Paris était dans sa douzième année de mission et le cabinet SAINT-HONORE BK&A était dans sa deuxième année sans interruption.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

##### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

– il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

– il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

– il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

– il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

– il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

– il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

– il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

– il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité-d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 9 mai 2018.

*Les commissaires aux comptes :*

RSM PARIS ;

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la  
Compagnie Régionale de Paris,

SAINT-HONORE BK&A ;

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la  
Compagnie Régionale de Paris.

Paul-Evarist VAILLANT ;

Associé,

Frédéric BURBAND ;

Associé.